

Document de travail à l'intention des intervenants publics

Examen de la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux : Document de travail à l'intention des intervenants

Mise en contexte

FinDev Canada est l'institution de financement du développement (IFD) du Canada qui appuie le développement par l'entremise du secteur privé en fournissant des solutions de financement, d'investissement et de financement mixte, ainsi que de l'aide technique et des connaissances. Elle soutient la croissance durable et inclusive dans les marchés et les économies en développement dans le cadre des objectifs de développement durable et les engagements de l'Accord de Paris. FinDev Canada est une société d'État et une filiale d'Exportation et développement Canada (EDC).

Les engagements environnementaux et sociaux de FinDev Canada sont énoncés dans sa [Politique environnementale et sociale \(E&S\)](#) qui a été approuvée en mars 2020, à la suite [de consultations](#) auprès des intervenants. La société présente un [rapport annuel](#) sur la mise en œuvre de sa Politique E&S, y compris les progrès réalisés par rapport aux engagements et aux données recueillies au cours de l'année. De plus, la société présente un rapport sur les évaluations E&S effectuées et les mesures d'atténuation des risques connexes repérées pour chaque transaction (publié sur la page de la [Politique sur la transparence et la divulgation](#), à la section Communication des transactions).

Conformément aux pratiques exemplaires, FinDev Canada s'est engagée à effectuer des examens périodiques pour orienter l'évolution continue de notre Politique E&S afin de :

- ➔ repérer les occasions de mieux harmoniser les politiques avec nos pratiques E&S, nos activités commerciales, les besoins de nos clients et les pratiques exemplaires émergentes en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux;
- ➔ répondre à l'évolution des normes et des obligations internationales sur lesquelles nos politiques sont fondées, y compris les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales;

- solliciter la rétroaction permettant de mieux comprendre les attentes de nos divers intervenants.

En fin de compte, l'objectif du processus d'examen de notre Politique E&S est de s'assurer que FinDev Canada continue de respecter son engagement à repérer les risques pertinents et à veiller à ce que ses clients disposent des systèmes de gestion appropriés pour faire face aux effets E&S négatifs potentiels, y compris en matière de droits de la personne.

À l'appui de cet examen, nous sollicitons les commentaires de nos intervenants, notamment : nos clients, les organisations de la société civile, nos homologues du secteur financier (p. ex., les autres IFD, les banques multilatérales de développement (BMD) et un éventail d'investisseurs à retombées sociales, ainsi que les membres de la population canadienne. Ces commentaires nous permettront de continuer à répondre aux attentes de nos intervenants et d'inclure un large éventail de perspectives et d'expériences dans nos engagements stratégiques.

Nous invitons les intervenants à examiner la [Politique E&S](#) actuelle et le présent document de travail, et à nous faire part de leurs commentaires par courriel à l'adresse ESPolicy@findevcanada.ca avant le 15 décembre 2023.

Considérations relatives aux droits de la personne

Depuis la publication de la Politique E&S de FinDev Canada en 2020, peu de changements dans le contexte des risques E&S ont été déterminés par l'équipe de gestion des risques E&S de la société et les experts externes engagés pour appuyer ce processus d'examen. Le principal repère de performance E&S mentionné dans la politique, les Normes de performance de la Société financière internationale, n'a pas été substantiellement mis à jour. De plus, les institutions financières homologues, y compris d'autres IFD et BMD, n'ont pas apporté de changements importants à leurs propres politiques.

Toutefois, le contexte des droits de la personne a continué d'évoluer, y compris les risques émergents et les changements au contexte opérationnel et législatif :

- À mesure que FinDev Canada a adopté les normes pertinentes établies par l'ancienne Politique sur les droits de la personne de sa société mère, EDC, la mise à jour de la [Politique sur les droits de la personne](#) par EDC en 2022 et la publication des [Principes en matière d'influence et de réparation](#) en 2020 exigent que FinDev Canada apporte des clarifications à sa stratégie.
- Étant donné que FinDev Canada cite les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comme exemple de bonne pratique internationale dans sa Politique E&S, la mise à jour de 2023

exige que la société évalue ses politiques et pratiques pour s'assurer qu'elles s'harmonisent à ces Principes directeurs.

- ➔ En tant que société d'État canadienne, FinDev Canada a également des obligations juridiques, notamment en vertu du projet de loi S-211 : Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes, qui imposera l'obligation de faire rapport aux institutions gouvernementales dans le but de prévenir et de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La nouvelle loi a reçu la sanction royale le 11 mai 2023 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Il est donc nécessaire d'effectuer un examen des politiques pour en assurer la conformité.
- ➔ Les nouvelles informations et l'intérêt des intervenants pour les tendances et les risques émergents en matière de droits de la personne nécessitent une évaluation plus approfondie, notamment sur le travail forcé et le travail des enfants, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, les risques liés au genre et les risques climatiques (« la transition juste »).

Par conséquent, FinDev Canada sollicite les commentaires des intervenants intéressés afin d'orienter l'élaboration et la communication de sa stratégie en matière de droits de la personne.

Principaux thèmes à examiner

Les domaines qui pourraient être pris en considération dans l'examen de la Politique E&S de FinDev Canada relèvent des thèmes suivants : i) la portée de la Politique, ii) la publication d'autres renseignements E&S, iii) les considérations relatives aux droits de la personne, iv) la reconnaissance des domaines de risque émergents.

Portée de la Politique

Il est important de définir clairement la portée de la Politique E&S de FinDev Canada pour comprendre son application par rapport aux ambitions et aux capacités institutionnelles. En définissant la portée de la Politique, il est possible de tenir compte des obligations internationales et des nouvelles tendances, tout en étant à l'avant-garde de la gestion des risques E&S dans notre portefeuille. La société envisage de réviser ses politiques, notamment en y intégrant d'autres normes E&S et/ou en matière de droits de la personne reconnues à l'échelle internationale, des références sur les pratiques exemplaires ou des normes adoptées par des institutions homologues, particulièrement à la lumière du besoin de collaboration et de co-investissement de FinDev Canada avec d'autres IFD et BMD et sa volonté de mobiliser des capitaux privés.

Question 1 : Quelles normes ou références, en plus de celles qui figurent actuellement dans la Politique E&S, devraient éclairer la portée de la Politique E&S révisée et pourquoi? Y a-t-il des normes qui peuvent ou devraient être adoptées et mises en œuvre, particulièrement pour les domaines de risques émergents où il existe des lacunes dans la réglementation? Veuillez expliquer la valeur et/ou les risques liés à l'inclusion de normes supplémentaires.

Publication ultérieure de renseignements E&S

FinDev Canada s'engage à fournir des renseignements sur ses processus de gestion des risques E&S, le cas échéant. En vertu de sa [Politique sur la transparence et la divulgation](#), la société s'engage déjà à divulguer une vaste gamme de renseignements, y compris ses politiques et procédures, ainsi que des données regroupées et individuelles sur les transactions. Le fait d'inclure ces exigences dans la Politique E&S peut renforcer et clarifier ces engagements. Compte tenu des engagements institutionnels en matière de transparence et de divulgation, FinDev Canada envisage de :

- a) publier sa liste des activités exclues (p. ex., en annexe à la Politique E&S ou dans un document distinct);
- b) publier de plus amples renseignements sur les catégories de risque E&S et le processus de catégorisation (y compris pour les institutions financières).

Question 2 : Quelles divulgations E&S seraient pertinentes, au-delà des exigences actuelles de la Politique sur la transparence et la divulgation, et pourquoi? Veuillez expliquer la valeur et/ou les risques liés à l'inclusion d'exigences supplémentaires en matière de divulgation.

Considérations relatives aux droits de la personne

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies solides en matière de droits de la personne constituent un processus continu pour les IFD et les BMD. Bien que FinDev Canada ait adopté les normes pertinentes contenues dans l'ancienne Politique sur les droits de la personne d'EDC, elle a la possibilité d'élaborer sa propre stratégie relative aux droits de la personne, adaptée à son mandat unique de financement du développement. Il existe déjà des stratégies et des engagements en matière de droits de la personne, y compris la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, l'intégration de l'égalité entre les sexes et la protection des groupes vulnérables. Toutefois, compte tenu de la nature transversale des droits de la personne, la société envisage d'élaborer et de divulguer des renseignements plus précis sur les stratégies et les positions en matière de droits de la personne, soit dans le cadre de son examen de la Politique E&S, soit au moyen de publications complémentaires.

Question 3 : Comment les engagements E&S et en matière de droits de la personne devraient-ils reconnaître et relever les défis liés à la mise en œuvre auxquels font face les entités du secteur privé dans nos marchés cibles? Qu'est-ce qui peut être intégré de façon réaliste dans les normes par rapport à d'autres leviers (p. ex., orientation ou renforcement des capacités et assistance technique)? Veuillez expliquer la stratégie que vous proposez en précisant comment elle ajouterait de la valeur pour FinDev Canada, nos clients ou d'autres intervenants externes, ou expliquer les risques connexes.

Reconnaissance des domaines de risque émergents

Les stratégies de gestion des risques E&S doivent suivre le rythme des risques émergents découlant de la nature des nouveaux investissements et modèles d'affaires et des priorités stratégiques changeantes. Les normes ont dû suivre le rythme d'un éventail de développements, notamment une plus grande sensibilisation aux risques liés au travail forcé et au travail des enfants, à la violence et au harcèlement fondés sur le genre, aux changements climatiques et à l'évolution des risques associés à la technologie (notamment la protection de la vie privée, la protection des données et les relations de travail non conventionnelles ou fondées sur une plateforme). Ces risques ne sont pas propres aux transactions avec les sociétés bénéficiaires, mais sont de plus en plus interreliés à travers des chaînes de valeur étendues. En reconnaissance de ces défis, FinDev Canada envisage :

- a) l'intégration spécifique de thèmes clés dans la Politique, tels que le travail forcé et le travail des enfants, les risques liés au genre, les changements climatiques et la technologie/numérisation;
- b) l'élaboration d'une stratégie relative aux chaînes d'approvisionnement ou aux chaînes de valeur pertinentes, en réponse aux limites des normes actuelles relatives aux investisseurs et à l'intérêt croissant des intervenants.

Question 4 : Y a-t-il des thèmes, des enjeux ou des sujets E&S ou liés aux droits de la personne qui pourraient bénéficier de références explicites dans la Politique (p. ex., en raison de lacunes dans les normes des investisseurs)?

Veuillez noter que les questions incluses dans le présent document sont fournies à titre indicatif afin de mettre en évidence les domaines pour lesquels nous aimerions recevoir de la rétroaction. Toutefois, vos commentaires ne sont pas limités à ces domaines.

Nous invitons les intervenants à examiner la [Politique E&S](#) actuelle et le présent document de travail et à nous faire parvenir leurs commentaires par courriel à ESPolicy@findevcanada.ca avant le 15 décembre 2023.